



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-377

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Le Centquatre-Paris

75-2020-10-30-014 - DÉCISION N°DS 2020 – 09 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (2 pages)	Page 3
75-2020-10-30-011 - DÉCISION N°DS-2020-05 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (2 pages)	Page 6
75-2020-10-30-012 - DÉCISION N°DST 2020-07 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE (2 pages)	Page 9
75-2020-10-30-013 - DÉCISION N°DST 2020-08 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE (2 pages)	Page 12

Le Centquatre-Paris

75-2020-10-30-014

DÉCISION N°DS 2020 – 09 PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE

DÉCISION N°DS 2020 – 09 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DU « CENTQUATRE-PARIS »

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial I CENTQUATRE-PARIS au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19ème et désignant son Directeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création du CENTQUATRE-PARIS et modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 de Paris portant adhésion de la Ville de Pantin comme membre contributaire et approbation des nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu l'article 10 des statuts de l'établissement spécifiant les fonctions attribuées au Directeur et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2010-02 du 09 juin 2010, nommant José-Manuel Gonçalves directeur de l'établissement, pour un mandat de trois années ;

Vu l'acte de nomination du CENTQUATRE n°2010-02 nommant le directeur de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2013-02 du 29 mars 2013, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2016-02 du 13 janvier 2016, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2018-07 du 21 juin 2018, de renouveler le mandat de directeur de M. José-Manuel Gonçalves, pour une durée de trois ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La décision n° DS 16-06 est abrogée et remplacée par la présente.

ARTICLE 2 : « En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José-Manuel GONÇALVÈS** Directeur, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Marine LELIÈVRE**, responsable des productions déléguées et des tournées, à l'effet de signer dans la limite de ses missions et de ses attributions et au nom du Directeur de l'établissement à hauteur de 35 000€ H.T :

- Les engagements juridiques en dépense et en recettes relevant de son autorité, ainsi que les documents connexes relatifs au suivi et à la fin d'exécution de ces engagements ;


- Les demandes de subventions ;

- Les documents administratifs de demande de congés, de feuille de présence et des ordres de mission des personnes relevant de son autorité ;

- Les états de frais dans le cadre des réceptions et des ordres de mission.

- Les autorisations d'accès relatif à sa mission.

ARTICLE 2 : En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom, la qualité du signataire ainsi que la mention : « Pour le Directeur et par délégation ».



ARTICLE 3 : Madame Marine LELIÈVRE rend compte des conditions d'exécution de cette délégation au Directeur José-Manuel GONÇALVÈS.

ARTICLE 4 : La présente délégation prend effet après transmission au contrôle de légalité et publicité au recueil des actes administratifs et prendra fin au terme de la mission du délégataire et / ou du délégant.

SIGNATURES

Fait à Paris, le 30/10/2020

Le Directeur du CENTQUATRE-PARIS

José-Manuel GONÇALVÈS

SIGNÉ

La Responsable des productions déléguées et des tournées

Marine LELIÈVRE

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2020-10-30-011

DÉCISION N°DS-2020-05 PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE

DÉCISION N°DS-2020-05 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DU « CENTQUATRE-PARIS »

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du CENTQUATRE-PARIS au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19ème et désignant son Directeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création du CENTQUATRE-PARIS et modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 de Paris portant adhésion de la Ville de Pantin comme membre contributaire et approbation des nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu l'article 10 des statuts de l'établissement spécifiant les fonctions attribuées au Directeur et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2010-02 du 09 juin 2010, nommant José-Manuel Gonçalves directeur de l'établissement, pour un mandat de trois années ;

Vu l'acte de nomination du CENTQUATRE n°2010-02 nommant le directeur de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2013-02 du 29 mars 2013, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2016-02 du 13 janvier 2016, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2018-07 du 21 juin 2018, de renouveler le mandat de directeur de M. José-Manuel Gonçalves, pour une durée de trois ans.


DÉCIDE

ARTICLE 1 : « En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José-Manuel GONÇALVÈS** Directeur, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Martin COLOMER-DIEZ, Directeur adjoint de l'ingénierie, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du Directeur de l'établissement à hauteur de 50 000 € H.T :

- Les engagements juridiques en dépense et en recette relevant de son autorité, ainsi que les documents connexes relatifs au suivi et à la fin d'exécution de ces engagements,
- Les demandes de subvention,
- Les états de frais dans le cadre des réceptions et des ordres de mission,
- Les documents administratifs de demande de congés, de feuille de présence et des ordres de mission en France des personnes relevant de son autorité,
- Les autorisations d'accès relatif à sa mission.

ARTICLE 2 : En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom, la qualité du signataire ainsi que la mention : « Pour le Directeur et par délégation ».



ARTICLE 3 : Monsieur Martin COLOMER-DIEZ rend compte des conditions d'exécution de cette délégation au Directeur José-Manuel GONÇALVÈS.

ARTICLE 4 : La présente délégation prend effet après transmission au contrôle de légalité et publicité sur le recueil des actes administratifs et prendra fin au terme de la mission du délégataire et / ou du délégant.

SIGNATURES

Fait à Paris, le 30/10/2020

Le Directeur du CENTQUATRE-PARIS


José-Manuel GONÇALVÈS

SIGNÉ

Le Directeur adjoint de l'ingénierie

Martin COLOMER-DIEZ

SIGNÉ



DS-2020-05 Portant délégation de signature

Le Centquatre-Paris

75-2020-10-30-012

DÉCISION N°DST 2020-07
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
TEMPORAIRE

**DÉCISION N°DST 2020-07
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE**

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DU « CENTQUATRE-PARIS »

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial le CENTQUATRE-PARIS au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19ème et désignant son Directeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création du CENTQUATRE-PARIS et modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 de Paris portant adhésion de la Ville de Pantin comme membre contributaire et approbation des nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu l'article 10 des statuts de l'établissement spécifiant les fonctions attribuées au Directeur et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2010-02 du 09 juin 2010, nommant José-Manuel Gonçalves directeur de l'établissement, pour un mandat de trois années ;

Vu l'acte de nomination du CENTQUATRE n°2010-02 nommant le directeur de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2013-02 du 29 mars 2013, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2016-02 du 13 janvier 2016, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2018-07 du 21 juin 2018, de renouveler le mandat de directeur de M. José-Manuel Gonçalves, pour une durée de trois ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : « En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José-Manuel GONÇALVÈS** Directeur, délégation de signature est donnée à :

Madame Coralie HARNOIS, responsable pôle résidences, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions relevant de son autorité et au nom du Directeur de l'établissement à hauteur de 25 000 € H.T :

- Les engagements juridiques en dépense et en recette ainsi que les documents connexes relatifs au suivi et à l'exécution de ces engagements;
- Les autorisations d'accès relatif à sa mission;
- Les documents administratifs relatifs aux feuilles de présence des personnes relevant de son autorité.

ARTICLE 2 : En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom, la qualité du signataire ainsi que la mention : « Pour le Directeur et par délégation ».

ARTICLE 3 : Madame Coralie HARNOIS rend compte des conditions d'exécution de cette délégation au Directeur José-Manuel GONÇALVÈS.

ARTICLE 4 : La présente délégation prend effet après transmission au contrôle de légalité et publicité au recueil des actes administratifs et prendra fin au terme de la mission du délégataire 31 décembre 2020.

SIGNATURES

Fait à Paris, le 30/10/2020

Le Directeur du CENTQUATRE-PARIS

José-Manuel GONÇALVÈS

SIGNÉ

La Responsable du pôle résidences

Coralie HARNOIS

SIGNÉ



siret
508 372 927 00014
ape
9002z
tva intracommunautaire
fr15 508 372 927

DS-2020-07 Portant délégation de signature

2/2

Le Centquatre-Paris

75-2020-10-30-013

DÉCISION N°DST 2020-08
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
TEMPORAIRE

**DÉCISION N°DST 2020-08
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE**

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DU « CENTQUATRE-PARIS »

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial le CENTQUATRE-PARIS au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19ème et désignant son Directeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création du CENTQUATRE-PARIS et modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 de Paris portant adhésion de la Ville de Pantin comme membre contributaire et approbation des nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu l'article 10 des statuts de l'établissement spécifiant les fonctions attribuées au Directeur et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2010-02 du 09 juin 2010, nommant José-Manuel Gonçalves directeur de l'établissement, pour un mandat de trois années ;

Vu l'acte de nomination du CENTQUATRE n°2010-02 nommant le directeur de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2013-02 du 29 mars 2013, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2016-02 du 13 janvier 2016, proposant la reconduction du mandat de directeur, et l'acte spécial correspondant ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2018-07 du 21 juin 2018, de renouveler le mandat de directeur de M. José-Manuel Gonçalves, pour une durée de trois ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : « En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José-Manuel GONÇALVÈS** Directeur, délégation de signature est donnée à :

Madame Sandra STURT, responsable du pôle accueil de la programmation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions relevant de son autorité et au nom du Directeur de l'établissement à hauteur de 25 000 € H.T :

- Les engagements juridiques en dépense et en recette ainsi que les documents connexes relatifs au suivi et à l'exécution de ces engagements;
- Les autorisations d'accès relatif à sa mission.

ARTICLE 2 : En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom, la qualité du signataire ainsi que la mention : « Pour le Directeur et par délégation ».

ARTICLE 3 : Madame Sandra STURT rend compte des conditions d'exécution de cette délégation au Directeur José-Manuel GONÇALVÈS.

ARTICLE 4 : La présente délégation prend effet après transmission au contrôle de légalité et publicité au recueil des actes administratifs et prendra fin au terme de la mission du délégataire 31 décembre 2020.



SIGNATURES

Fait à Paris, le 30/10/2020

Le Directeur du CENTQUATRE-PARIS

José-Manuel GONÇALVÈS

SIGNÉ

La Responsable du pôle accueil de la programmation,

Sandra STURT

SIGNÉ